



22-C-0129

Séance du vendredi 24 juin 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021 - ADOPTION

I. Rappel du contexte

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif 2021 du budget général est présenté au vote du Conseil de la Métropole.

Les budgets consolidés sont présentés en annexe 1, la charte Gissler consolidée de l'ensemble des budgets est présentée en annexe 2.

Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) et leurs crédits de paiement 2021 sont présentées en annexe 6 pour l'ensemble des budgets (budget général et 6 budgets annexes).

Chaque budget (le budget général et 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique. La présente délibération se concentre sur l'analyse du budget général.

Suite aux travaux menés depuis l'approbation de la méthode du budget climatique, les résultats appliqués au CA 2021 sont annexés au présent rapport sous forme d'un rapport d'étape (annexe 5), de la méthodologie utilisée et des résultats détaillés.

II. Objet de la délibération

1. Présentation du budget général

Le budget général retrace les activités de nature administrative de la Métropole Européenne de Lille, non assujetties à TVA. Il est soumis à la nomenclature comptable M57. Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, certaines activités soumises à TVA, pour lesquelles la réglementation n'impose pas de budget annexe, sont retracées au sein du budget général (secteurs distincts) : restaurant communautaire, revenus des immeubles, le stade Pierre Mauroy et certaines délégations de services publics.

Ces secteurs distincts font l'objet d'une annexe budgétaire rendant compte des charges et produits liés à l'activité.

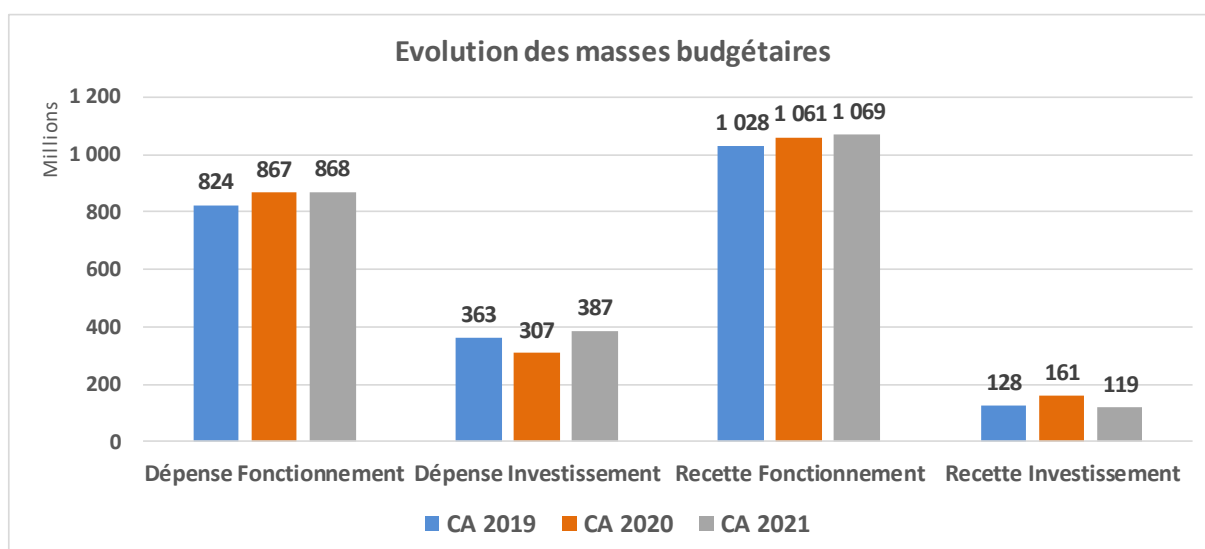
Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Général	01/01/1968	Service public administratif	M 57	Budget TTC Secteurs distincts de TVA

Les balances et les résultats sont joints en annexes (annexes 3 et 4).

L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés et ligne de trésorerie.

2. Évolution des masses budgétaires réelles

En 2021, les dépenses totales, hors résultats reportés et mouvements financiers (mouvements d'ordre, lignes de trésorerie), s'élèvent à 1 254,8M€, soit +80,6M€ par rapport à 2020 (+6,9%). Les recettes totales, hors excédents reportés, s'élèvent à 1 188,2M€ soit -33,8M€ par rapport à 2020 (-2,8%). La section de fonctionnement représente 90% des recettes et 69% des dépenses.



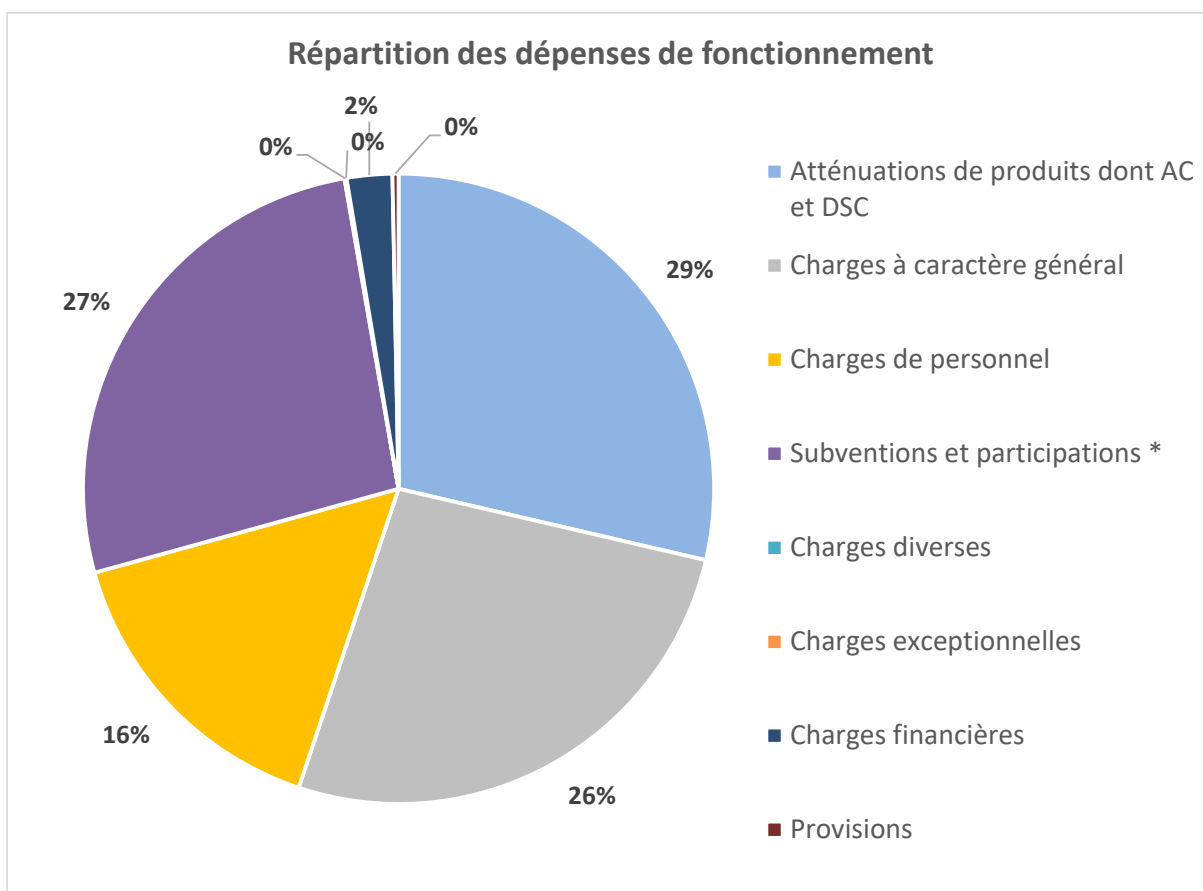
3. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 868M€ et présentent un taux de réalisation de 101%/ BP.

La fusion avec la CCHD a généré des opérations comptables spécifiques (apurement de rattachements) qui viennent augmenter le niveau des réalisations (tant en dépenses qu'en recettes) pour l'exercice 2020 à hauteur de 21,1M€. A cela s'ajoute la reconstitution en année pleine du périmètre métropolitain à 95 communes (la fusion entre la MEL et la CCHD ayant eu lieu le 14 mars 2020) et qui conduit, pour rendre les exercices comparables, à devoir intégrer 4,15M€ en dépenses. Au total, il convient ainsi de neutraliser 17M€ de dépenses de fonctionnement.

Sans ces opérations, le montant des dépenses de fonctionnement en 2020 s'élève à 850,1M€ et la variation CA 2021/ CA 2020 des dépenses de fonctionnement s'établit à +17,9M€ (soit +2.1%).

Dépenses de Fonctionnement	2020		2021		Taux de réalisation
	BP	CA	BP	CA	
Atténuations de produits dont AC et DSC	243 731 000	251 001 188	247 904 500	248 605 573	100%
<i>Dont AC / DSC</i>	<i>242 228 000</i>	<i>243 084 570</i>	<i>246 582 000</i>	<i>245 834 922</i>	<i>100%</i>
Charges à caractère général	231 272 040	221 175 464	241 478 794	229 943 686	95%
Charges de personnel	133 280 512	131 008 359	137 680 621	135 219 614	98%
Subventions et participations *	215 391 873	227 610 836	204 887 414	230 422 425	112%
Charges diverses	941 693	401 108	880 271	614 599	70%
Dépenses de gestion	824 617 118	831 196 955	832 831 600	844 805 898	101%
Charges exceptionnelles	200 000	1 153 777	230 000	286 977	125%
Charges financières	24 123 019	23 522 660	25 253 527	20 240 348	80%
Provisions		11 189 473	0	2 702 946	
Charges except. prov. et frais fin.	24 323 019	35 865 910	25 483 527	23 230 272	91%
Total dépenses de fonctionnement	848 940 137	867 062 865	858 315 127	868 036 169	101%



Elles sont composées :

- Des dépenses de gestion : 844,8M€. Ces dépenses sont constituées :
 - Des reversements de fiscalité : 248,6M€, soit 28,6% des dépenses de fonctionnement. Il s'agit essentiellement de :
 - L'attribution de compensation : 219,25M€,
 - La dotation de solidarité communautaire : 26,59M€,
 - Divers reversements de fiscalité, pour 2,77M€ (dotation de compensation pour les pertes de recettes fiscales et domaniales, Taxe de séjour reversée au Département du Nord, Taxe sur la consommation finale d'électricité reversée aux communes). Ce poste de dépenses est en baisse significative par rapport à 2020, année ayant enregistré à la fois le dégrèvement de 2/3 de la CFE aux entreprises les plus impactées par la crise et le rattachement du remboursement à l'État de la compensation pour perte de recettes fiscales et domaniales.
- Des charges à caractère général : 229,9M€. Elles représentent 26,5% des dépenses.

- Les principales dépenses concernent :
 - La gestion des résidus urbains pour 150,8M€ dont notamment :
 - La gestion de la collecte sélective des déchets (70,5M€)
 - Le recyclage et la valorisation des déchets (57,6M€)
 - L'exploitation des déchetteries et des encombrants (22,4M€)
 - L'aménagement et l'entretien de la voirie de proximité (11,6M€)
 - L'exploitation du stade Pierre Mauroy (10,1M€)
 - L'habitat et le logement pour 2,7M€ pour la mise en œuvre du PLH
 - Le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 2,5M€
 - Les espaces naturels métropolitains pour 2,8M€.

- Des charges de personnel : 135,2M€. L'effectif pourvu en 2021 représente 2 415 postes, dont 2 271 postes de titulaires et 144 postes de non titulaires. Les dépenses de personnel représentent 15,6% des dépenses de fonctionnement.

- Des subventions et participations : 230,4M€ soit 26,5% des dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses concernent :
 - Les versements aux budgets annexes transports (79,9M€) et activités immobilières et économiques (5M€)
 - La contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours du Nord (47,3M€)
 - Les subventions aux organismes et évènements culturels pour 16,2M€ dont :
 - Le soutien aux grandes structures pour 5,8M€ et notamment 2,3M€ pour l'Opéra de Lille, 1,5M€ pour les conservatoires, 1,1M€ pour l'Orchestre National de Lille, 0,7M€ pour la Condition Publique et 0,2M€ pour l'Institut du Monde arabe
 - Le développement de la politique culturelle pour 4,3 M€ et notamment 1,4M€ pour le soutien aux évènements et équipements culturels, 1M€ pour Lille 3000, 0,6M€ pour les fabriques culturelles et 0,5M€ pour les Belles Sorties

- L'exploitation du LAM pour 6,1M€

- La participation eaux pluviales versée au budget annexe assainissement : 6M€

- Les participations versées aux offices de tourisme (2,9M€)

- Les subventions aux clubs sportifs et évènements sportifs (6,8M€) et notamment :
 - Participation à l'entrée des scolaires (piscines) : 1M€,
 - Sport de haut niveau et évènements sportifs : 3,6M€
 - Exploitation des équipements sportifs : 1,3M€ dont 0,6M€ pour la piscine métropolitaine des Weppes, 0,2M€ pour la patinoire Serge

Charles. Au titre des impacts 2020 de la crise sanitaire, des indemnités ont été versées à hauteur de 0,26M€ pour l'exploitation de la piscine des Weppes et de 0,2M€ pour l'exploitation de la patinoire de Wasquehal

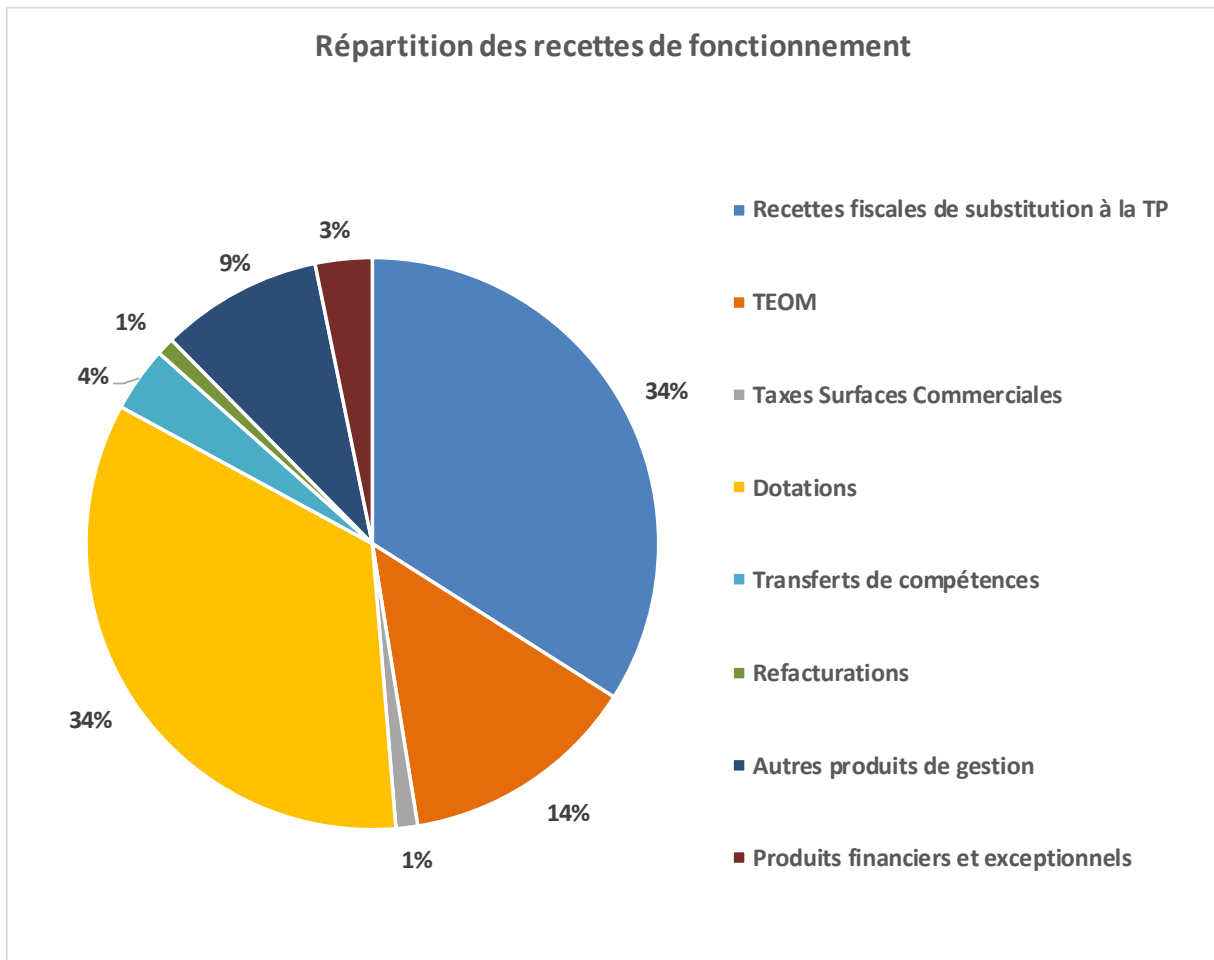
- Les subventions soutenant le développement économique (32,1M€) et notamment :
 - Le fonds de rebond pour 17,4M€. Ce fonds a permis d'accompagner les petites et moyennes entreprises, les artisans ainsi que les associations à vocation économique les plus fortement impactées par la crise
 - Le soutien à l'innovation et aux domaines d'activités stratégiques : 5,7M€
 - L'accompagnement de l'agence d'attractivité Hello Lille : 2,6M€
 - Le développement de l'emploi et des compétences : 1,5M€
 - Le soutien à la création d'entreprises : 1,3M€
 - Le soutien à l'économie sociale et solidaire : 0,9M€
- La participation à l'Agence d'urbanisme (2,5M€) et au Syndicat mixte du SCOT (0,9M€)
- La politique jeunesse : le FSL (fonds de solidarité logement) (6,9M€) et le fonds d'aide aux jeunes (1M€).
- Des charges financières : 20,2M€. La diminution de l'encours de dette et le contexte de taux bas explique cette baisse des frais financiers.
- Des charges exceptionnelles : 0,3M€
- Des provisions : 2,7M€. Conformément à l'article D. 5217-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu du principe comptable de prudence, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. En tout état de cause, la constitution d'une provision ne saurait être considérée comme la reconnaissance implicite par la Métropole Européenne de Lille de sa responsabilité ou de son acceptation d'un montant indemnitaire.

Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 1 068,88M€. Leur taux de réalisation est de 107%

Comme en dépenses, la fusion avec la CCHD a généré des opérations comptables spécifiques (apurement de rattachements et taxes foncières) qui font varier le niveau des réalisations pour l'exercice 2020 de 21,1M€. A cela s'ajoute la reconstitution en année pleine du périmètre métropolitain à 95 communes (la fusion entre la MEL et la CCHD ayant eu lieu le 14 mars 2020) et qui conduit, pour rendre les exercices comparables, à devoir intégrer 2,5M€ en recettes (équilibre global en lecture

conjointe avec le CA 2020). Au total, il convient ainsi de neutraliser 18,6M€ de recettes de fonctionnement. Sans ces opérations, le montant des recettes de fonctionnement 2020 s'élève à 1 042,0M€, et la variation CA 2021/ CA 2020 des recettes de fonctionnement s'établit à +26,9M€ (soit +2,6%).

Recettes de Fonctionnement	2020			2021		
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation
Cotisation Foncière Entreprise	146 379 000	152 325 470	104%	148 006 000	132 729 985	90%
Cotis. Valeur Ajoutée Entrep.	99 977 000	101 785 994	102%	99 897 000	101 036 740	101%
Fraction de TVA				116 110 000	117 717 128	101%
Taxe Habitation	110 406 000	113 835 467	103%	4 433 000	5 068 575	114%
Taxe Add. Foncier Non Bâti	1 991 000	1 932 750	97%	1 825 000	1 828 199	100%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	561 588				
Imp. forfait. entrep. Réseaux	4 501 000	4 939 150	110%	4 660 000	5 118 270	110%
Gemapi	0			0	0	
Recettes fiscales substitution TP	363 254 000	375 380 419	103%	374 931 000	363 498 897	97%
Taxe Enlèvement Ordures Mén.	137 227 000	141 133 201	103%	141 155 000	143 760 782	102%
Taxes Surfaces Commerciales	13 076 000	13 268 206	101%	13 170 000	13 111 709	100%
Autres recettes fiscales	150 303 000	154 401 407	103%	154 325 000	156 872 491	102%
DGF	214 338 000	217 377 914	101%	214 581 000	214 614 982	100%
Compensations Fiscales	8 944 000	10 368 914	116%	4 092 000	31 687 662	774%
Dot. Compensation Réforme TP	41 347 000	41 103 306	99%	41 103 000	41 103 306	100%
Fds Nat. Gar. Ind. de Ress.	79 212 005	79 212 005	100%	78 677 267	78 677 273	100%
Dotations	343 841 005	348 062 139	101%	338 453 267	366 083 223	108%
Attribution de Compensation du département	33 941 822	34 201 976	101%	34 269 973	34 269 973	100%
Taxe de séjour	4 200 000	2 658 646	63%	3 500 000	4 001 018	114%
Recettes Espace Naturel Métropolitain	1 901 000	467 209	25%	1 966 000	1 056 760	54%
Transferts de compétences	40 042 822	37 327 831	93%	39 735 973	39 327 751	99%
Refacturation Sourcéo	2 700 000	3 606 991	134%	2 640 000	2 394 559	91%
Refacturations aux budgets annexes	8 511 468	9 261 802	109%	8 890 456	8 329 897	94%
Refacturations	11 211 468	12 868 793	115%	11 530 456	10 724 456	93%
Attribution de Compensation	1 999 000	1 999 347	100%	1 999 000	1 999 347	100%
FPIC	14 940 000	15 596 529	104%	15 597 000	16 178 130	104%
Stade Pierre MAUROY	11 664 000	18 066 194	155%	11 780 000	13 074 559	111%
FCTVA	2 000 000	1 129 100	56%	2 000 000	974 398	49%
Divers	56 645 002	67 040 891	118%	51 812 508	65 790 411	127%
Autres produits de gestion	87 898 002	111 802 326	127%	83 188 508	98 016 846	118%
Total produits gestion	996 550 297	1 039 842 915	104%	1 002 164 204	1 034 523 664	103%
Produits financiers	55 900	341 318	611%	458 730	327 386	71%
Produits exceptionnels	25 000	232 583	930%	25 000	3 058 129	12233%
Cessions	0	19 899 677		0	28 797 152	
Reprises sur provisions	0	231 476		0	2 172 569	
Produits financiers et except.	80 900	20 705 054		483 730	34 355 236	
Total recettes de fonct hors CCHD	996 631 197	1 060 547 969	106%	1 002 647 934	1 068 878 900	107%



Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, sont composées :

- Des produits de gestion : 1 034,5M€. Ils sont constitués :
- Des ressources fiscales de substitution de la taxe professionnelle : 363,5M€ dont :
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 132,7M€. Cette recette est en diminution du fait de la réforme de la valeur locative des locaux industriels. La perte de recette est compensée à la MEL par l'État (cf compensations fiscales ci-dessous) ;
 - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 101M€ ;
 - La Taxe d'Habitation : 5,1M€. Suite à la suppression de la taxe d'Habitation la perte est compensée par le versement de la fraction de TVA ;
 - La Fraction de TVA : 117,7M€ ;
 - La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 1,8M€ ;
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 5,1M€.

- Des autres recettes fiscales : 156,9M€ dont :
 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 143,8M€ ;
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 13,1M€.
 - Des dotations : 366,1M€ dont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 214,6M€. La MEL subit chaque année une diminution de sa dotation de compensation considérée comme une variable d'ajustement de la DGF. En 2021, la diminution a été de 3M€.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 78,7M€

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 41,1M€

- Les compensations fiscales : 31,7M€. Cette forte augmentation s'explique par le versement d'une compensation par l'État suite à la diminution de la Cotisation Foncière des Entreprises des locaux industriels.

- Des recettes issues des transferts de compétences : 39,3M€.
Il s'agit de l'attribution de compensation (AC) versée par le Département (34,3M€), des recettes tarifaires des espaces naturels métropolitains (1,06M€) et de la taxe de séjour (4M€). Les recettes des ENM et la taxe de séjour sont en augmentation par rapport au CA 2020 mais n'ont pas retrouvé leur niveau 2019. Ces recettes ont été impactées par la crise sanitaire et les fermetures administratives imposées au niveau national.

- Des refacturations mises en place à compter de l'exercice 2017 : 10,7M€ :

- Refacturations Sourcéo (2,4M€) ;

- Refacturations des fonctions support et des frais généraux aux budgets annexes (8,3M€, neutre au niveau consolidé).

- Des autres produits de gestion : 98M€ dont :

- Les recettes liées au Stade Pierre Mauroy : 13,1M€, qui comprend la redevance d'occupation et les recettes garanties. La baisse par rapport au niveau enregistré en 2020 s'explique par l'encaissement de deux recettes exceptionnelles en 2020 : la régularisation des recettes additionnelles partagées sur les exercices 2014-2019 et la perception de la recette liée au bail à construction des espaces annexes bis ;

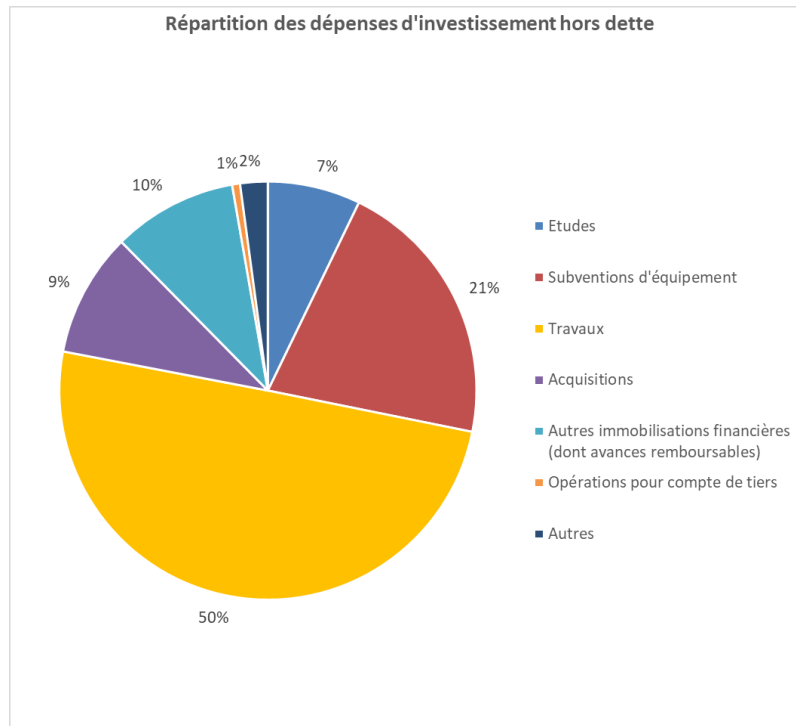
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 16,2M€ ;

- Les attributions de compensation versées par les communes : 2M€ ;
- Le FCTVA en section de fonctionnement pour 1M€ ;
- Diverses recettes pour un montant total de 65,8M€.
- Des produits financiers et exceptionnels : 34,4M€ dont :
 - Des cessions : 28,8M€. La particularité du traitement de ces cessions est que les crédits sont inscrits en recettes d'investissement (ligne 024) mais réalisés en recettes de fonctionnement (compte 775) ;
 - Des produits exceptionnels : 3,1M€ ;
 - Des reprises sur provisions : 2,2M€ ;
 - Et des produits financiers : 0,3M€.

4. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors résultats reportés et restes à réaliser, s'élèvent à 386,8M€ et augmentent de 79,6M€ par rapport à 2020. Leur taux de réalisation est de 79% (83% après intégration des reports).

Dépenses d'Investissement	2020			2021			Evol. en valeur	Evolution en %
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation		
Etudes	28 596 360	14 762 387	52%	39 005 152	20 221 450	52%	5 459 063	37%
Subventions d'équipement	72 041 112	45 872 093	64%	94 454 367	58 925 696	62%	13 053 603	28%
Travaux	166 637 272	105 832 373	64%	180 978 954	140 042 872	77%	34 210 499	32%
Acquisitions	35 172 772	22 769 609	65%	49 160 821	26 984 735	55%	4 215 125	19%
Autres immobilisations financières (dont avances remboursables)	29 932 983	30 944 235	103%	36 479 745	27 118 042	74%	-3 826 193	-12%
Opérations pour compte de tiers	4 534 497	2 088 590	46%	3 199 289	1 709 357	53%	-379 233	
Autres	11 284 010	3 813 094	34%	3 519 400	6 016 341	171%	2 203 247	58%
Dépenses d'inv. Hors dette	348 199 006	226 082 382	65%	406 797 728	281 018 492	69%	54 936 111	24%
Restes à réaliser		15 803 734			17 503 517		1 699 783	11%
Total DI hors dette, y c les RAR	348 199 006	241 886 116	69%	406 797 728	298 522 009	73%	56 635 893	23%
Amortissement de la dette	67 950 000	70 142 165	103%	68 089 000	62 328 512	92%	-7 813 652	-11%
Baisse de plafond	5 000 000	2 500 000	50%	5 000 000	35 000 000	700%	32 500 000	1300%
Amortissement dette stade P. Mauroy	8 439 278	8 439 278	100%	8 439 278	8 439 278	100%		
Total amortissement dette	81 389 278	81 081 443	100%	81 528 278	105 767 790	130%	24 686 348	30%
Total dépenses d'inv. hors RAR	429 588 284	307 163 824	72%	488 326 006	386 786 283	79%	79 622 458	26%
Total dépenses d'investissement	429 588 284	322 967 558	75%	488 326 006	404 289 799	83%	81 322 241	25%



Les dépenses d'investissement, hors dette et restes à réaliser, s'établissent à 281M€.

Elles sont composées des dépenses relatives aux :

- Acquisitions de biens meubles et immeubles : 27M€ (+4,2M€ par rapport à 2020)
Ces dépenses ont notamment concerné :
 - les actions d'aménagement et de politique de la ville à hauteur de 14,7M€ dont 5,9M€ pour le projet d'aménagement des bords de la Deûle
 - la politique de collecte et de traitement des déchets pour 3,6M€ dont 3,3 M€ pour l'achat de matériels
 - la politique de développement économique pour 0,6M€.
- Études : 20,2M€ (+5,5M€ par rapport à 2020)
Il s'agit notamment des dépenses liées à :
 - les opérations de voirie pour 3,2M€
 - l'aménagement et l'habitat pour 6,8M€
 - les espaces naturels et le plan bleu pour 1,2M€.
- Subventions d'équipement : 58,9M€ (+13,1M€ par rapport à 2020)
 - 34,2M€ ont été mobilisés dans le champ de l'aménagement, du logement, de l'habitat (subventions à la construction ou à la rénovation) et de la politique de la ville
 - 8,7M€ au titre des actions de développement économique
 - 5,2M€ ont été mobilisés dans le champ du sport

- 4M€ dédiés au développement de la politique culturelle
 - 2,8M€ pour la gestion des réseaux d'énergie, le développement durable et le plan climat
 - 1,1M€ en faveur de la voirie et des espaces publics.
- Travaux : 140M€ (+34,2M€ par rapport à 2020) avec comme dépenses principales :
 - 86,5M€ dédiés aux opérations de voirie et d'espace public
 - 13,3M€ pour les actions en faveur de la mobilité
 - 8,4M€ mobilisés pour l'aménagement, le logement et l'habitat
 - 7,3M€ dédiés aux espaces naturels et au plan bleu.
 - Autres immobilisations financières (dont avances remboursables) : 27,1M€ (-3,8M€ par rapport à 2020)
Il s'agit essentiellement des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (pour la création de zones d'habitat ou pour des projets à vocation économique)
 - Opérations pour compte de tiers : 1,7M€ (-0,4M€ par rapport à 2020)
 - Autres dépenses d'investissement : 6M€ (+2,2M€ par rapport à 2020).
Il s'agit notamment de la régularisation à hauteur de 3,7M€ de la taxe d'aménagement trop perçue sur les exercices antérieurs.

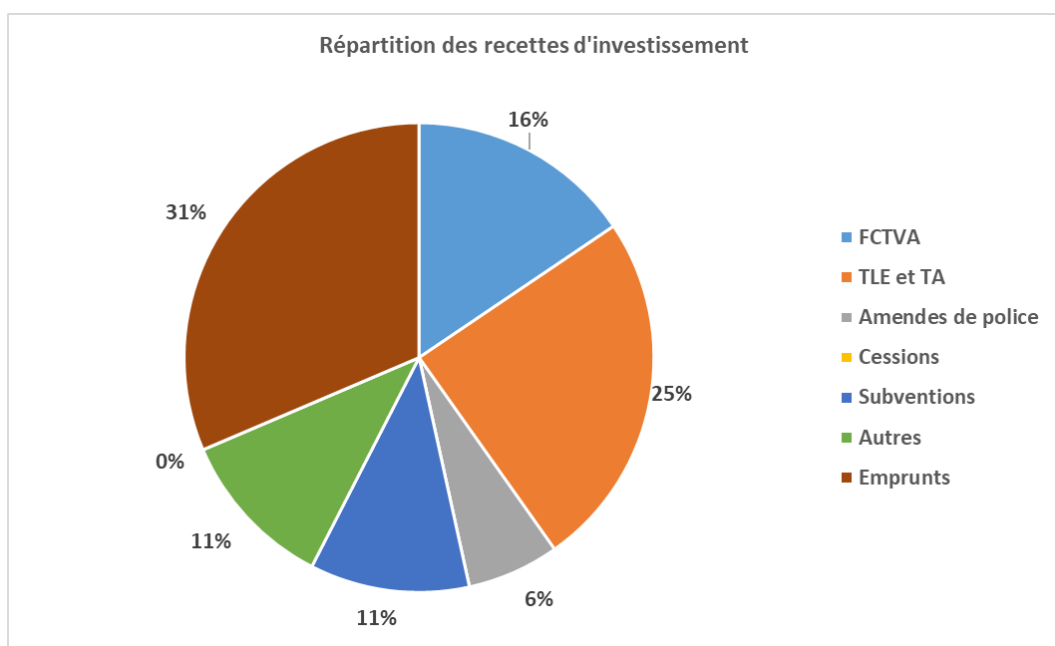
En 2021, l'amortissement de dette du budget général s'est établi à 105,8M€ (+24,7M€ par rapport à 2020).

Cette augmentation s'explique par un remboursement temporaire sur des emprunts revolving pour 30M€.

Les recettes réelles d'investissement, hors résultats reportés, s'élèvent à 119,3M€ et diminuent de 42,1M€ par rapport à l'exercice 2020. Les recettes d'investissement hors emprunt atteignent 81,9€ et augmentent de +16,6M€.

Les restes à réaliser atteignent 1,9M€ en 2021.

Recettes d'investissement	2020			2021			Evol. en valeur	Evol. en %
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation		
FCTVA	15 400 000	24 913 482	162%	15 400 000	18 554 455	120%	-6 359 027	-26%
TLE et TA	15 000 000	13 903 587	93%	15 000 000	29 427 710	196%	15 524 123	112%
Amendes de police	5 000 000	15 046 929	301%	5 000 000	7 582 444	152%	-7 464 485	-50%
Cessions	125 714 270	0		20 691 169	0			
Subventions	14 374 901	7 398 463	51%	16 464 551	13 116 302	80%	5 717 839	77%
Autres	8 382 437	4 023 296	48%	8 968 130	13 170 777	147%	9 147 480	227%
Remb. Avances Budg. Ann.	1 230 144	0	0%	953 095	0	0%		
Total recettes hors emprunt	185 101 752	65 285 758	35%	82 476 945	81 851 687	99%	16 565 929	25%
Emprunts	96 795 472	96 200 000	99%	261 516 254	37 500 000	14%	-58 700 000	-61%
Total recettes d'invest. hors RAR	281 897 224	161 485 758	57%	343 993 199	119 351 687	35%	-42 134 071	-26%
Restes à réaliser		1 580 293			1 923 390		343 097	22%
Total recettes d'investissement	286 897 224	163 066 051	57%	343 993 199	121 275 077	35%	-41 790 974	-26%



Ces recettes sont composées ainsi :
des subventions : 13,1M€ (+5,7M€ par rapport au niveau 2020) qui représentent 11% des recettes.

Les principales subventions perçues par la MEL concernent la politique du logement et de l'habitat (5,8M€), l'aménagement cyclable (1,4M€) et les réseaux d'énergie (1,3M€).

du fonds de compensation de la TVA (FCTVA): 18,6M€ (-6,4M€ par rapport au niveau 2020). Cette baisse s'explique par l'impact de la pandémie en 2020 sur les dépenses d'investissement (le FCTVA de l'année 2021 est calculé sur les dépenses 2020). Le FCTVA représente un peu plus de 15% des recettes d'investissement.

de la taxe d'aménagement (TA) : 29,4M€ qui représente 25% des recettes d'investissement (+15,5M€ par rapport à 2020). Cette augmentation de TA perçue s'explique notamment par le report en 2021 d'une partie de la taxe éligible sur 2020.

des amendes de police : 7,6M€ (-7,5M€ par rapport à 2020) Elles représentent 6% des recettes d'investissement. Leur diminution traduit la montée en charge du forfait post-stationnement (FPS) mais surtout l'impact de la crise sanitaire, générant moins de contraventions. En effet, les encaissements correspondent aux amendes perçues en n-1, donc en 2020.

des autres recettes d'investissement : 13,2M€ (+9,1M€ par rapport à 2020)
Cette augmentation significative s'explique notamment par l'intégration au patrimoine d'opérations d'aménagement et le remboursement d'avances.

des emprunts levés : 37,5M€, soit 31% des recettes d'investissement. Les mobilisations d'emprunts ont diminué de -58,7M€ par rapport à 2020.

Résultats et agrégats financiers

l'épargne brute s'élève à 172,6M€, soit un niveau inférieur à celui constaté en 2020 (-12M€)

l'épargne nette diminue de 36,7M€ pour atteindre 66,8M€. Cette baisse est l'effet de la baisse de l'épargne brute et des remboursements temporaires de dette en 2021.

l'encours de dette à fin 2021 s'établit à 763,9M€ soit une baisse significative par rapport à 2020 : -68,3 M€ soit - 8,2%. La capacité de désendettement est de 4,4 années.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	1 040 416 816	1 037 909 179
Dépenses de fonctionnement	855 873 391	865 333 223
Epargne brute	184 543 424	172 575 956
Amortissement de la dette	81 081 443	105 767 790
Epargne nette	103 461 982	66 808 165
Solde provisions	-10 957 997	-530 377
Résultats		
Résultat de fonctionnement	134 040 090,61	92 880 236,18
Résultat reporté de fonctionnement	-2 887 704,65	37 629 622,48
Résultat cumulé de fonctionnement	131 152 385,96	130 509 858,66
Résultat d'investissement	54 507 641,83	-102 021 933,85
Résultat reporté d'investissement	-133 532 842,38	-43 226 726,45
Résultat cumulé d'investissement	-79 025 200,55	-145 248 660,30
Résultat global	52 127 185,41	-14 738 801,64
Solde des restes à réaliser	-14 223 440,68	-15 580 126,69
Résultats définitifs	37 903 744,73	-30 318 928,33
Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	17,7%	16,6%
Financement de l'investissement	60,1%	41,2%
Encours de dette	832 200 475	763 932 684
Capacité de désendettement	4,5	4,4

Résultat 2021 :

Le montant du résultat global de clôture de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement est de 130 509 858,66€. Le besoin réel de financement de la section d'investissement s'élève à -145 248 660,30€. Le solde des restes à réaliser s'établit à -15 580 126,69€.

Le résultat global de clôture après reports (toutes sections confondues) s'établit à -30 318 928,33€. Le résultat global de clôture consolidé 2021 après reports, tous budgets confondus, s'établit à 32 261 330,67 €.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif 2021 ;

- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2022 ;
- 4) de déclarer les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- 5) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser. Ils seront repris au budget supplémentaire 2022 pour un montant de 17 503 516,75 € en dépenses et de 1 923 390,06 € en recettes ;
- 6) de prendre connaissance des résultats d'application de la méthodologie du budget climatique sur les comptes 2021.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Damien CASTELAIN n'ayant pas pris part au vote. Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.